

Avis n° 2021/12-05
relatif à l'accréditation de
l'École supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil
de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

École

Nom :	École supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne
Sigle :	ESIPE Créteil
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Créteil
Site de l'école :	Créteil

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2019/04-05

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité génie biomédical et santé, en formation initiale sous statut d'étudiant, sous statut d'apprenti et en formation continue

Catégorie HP (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité systèmes d'information, en formation initiale sous statut d'étudiant, sous statut d'apprenti et en formation continue

Catégorie HP (hors périodique, renouvellement d'accréditation) :

Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité informatique et santé, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Catégorie NV (nouvelle voie d'accès à une formation existante) :

Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité informatique et santé, en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- Vu le rapport établi par Xavier OLAGNE (membre de la CTI, rapporteur principal), Hervé DEVRED (membre de la CTI, co-rapporteur), Claude-Gilles DUSSAP (expert auprès de la CTI), Charles PINTO (expert international auprès de la CTI), Jacques BOIS (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 décembre 2021 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité génie biomédical et santé	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité génie biomédical et santé	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité génie biomédical et santé	Formation continue	2022	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité systèmes d'information	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité systèmes d'information	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité systèmes d'information	Formation continue	2022	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité informatique et santé	Formation initiale sous statut d'étudiant	2022	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité informatique et santé	Formation continue	2022	2024-2025	maximale
Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité informatique et santé	Formation initiale sous statut d'apprenti	2022	2024-2025	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cet avis est sous réserve de la mise à jour des données certifiées 2021 (volumes horaires et crédits ECTS des formations), du règlement des études (explicitation de la durée de mobilité internationale obligatoire), ainsi que des maquettes des diplômes et suppléments aux diplômes (dénominations de l'établissement et des spécialités tels que spécifiées dans l'arrêté interministériel) pour les rendre entièrement cohérents et conformes, avant le 15 juin 2022.

L'école établira un **rapport intermédiaire** sur la prise en compte des deux premières recommandations pour l'école. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2023**.

Ces documents sont à transmettre au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI, sous format numérique exclusivement, à l'adresse : greffe-cti@education.gouv.fr.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école :

- Mettre en œuvre rapidement les actions de progrès prévues sur l'organisation de l'école : pérennisation du poste de directeur des études, ouverture du conseil d'école au monde socio-économique, création d'une association d' alumni commune ;
- Mettre en conformité les durées de mobilités sortantes obligatoires avec les exigences de R&O ;
- Mettre en place une démarche qualité structurée visant à unifier le système de management et à décloisonner le fonctionnement ;
- Continuer à développer et formaliser des pratiques transversales communes, notamment sur l'organisation des maquettes de formation et sur les méthodes pédagogiques ;
- Intensifier l'internationalisation de l'école, élargir les partenariats académiques en particulier en Europe et développer les échanges ;
- Consolider l'amélioration du niveau du recrutement et élargir l'origine géographique des élèves intégrés ;
- Reprendre la démarche compétence pour la rendre pleinement homogène et opérationnelle, en veillant à ce que l'ensemble des acteurs se l'approprie ;
- Compléter les fiches RNCP sous leur nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Veiller à renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche, en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour les spécialités « Génie biomédical et santé » et « Informatique et Santé »

- Mettre en place l'apprentissage d'une 2^{ème} langue vivante, au moins dans les formations FISE ;
- Mettre en place un enseignement en développement durable et responsabilité sociétale en s'inspirant du programme introduit dans la spécialité Systèmes d'information.

Pour la spécialité « Système d'information »

- Compléter les fiches syllabus en explicitant les acquis d'apprentissage visés et leur lien avec le référentiel de compétences.

Pour la nouvelle voie en apprentissage dans la spécialité « Informatique et santé »

- Pérenniser l'affectation des équipes pédagogique et administrative pour garantir la stabilité de l'encadrement au fil du temps ;
- Mettre en œuvre des échanges de bonnes pratiques avec les autres spécialités de façon à utiliser au mieux l'expérience acquise dans les phases de démarrage puis de montée en effectifs.

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'école supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité Génie biomédical et santé	2022	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité Systèmes d'information	2022	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris Est (ESIPE) Créteil de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, spécialité Informatique et santé	2022	2024-2025

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 décembre 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 18 janvier 2022.



La présidente
Elisabeth CREPON